



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

5 mars 2023.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, annonce que l'Assemblée générale des actionnaires de la Société s'est réunie le 3 mars 2023 à 10 heures.

En raison du quorum, cette assemblée n'a pu délibérer que sur les résolutions à titre ordinaire (résolutions 15 à 20). Ces résolutions – qui portaient essentiellement sur la composition du conseil de surveillance de la Société sous forme de société en commandite par actions (S.C.A.) – ont toutes été approuvées à plus de 97%. Ces résolutions deviendront effectives en cas de transformation de la Société en S.C.A.

Une nouvelle Assemblée générale extraordinaire sera donc programmée, sur deuxième convocation, prochainement, au siège de la Société. Cette assemblée sera uniquement appelée à se prononcer sur les résolutions à titre extraordinaire qui n'ont pas pu être mises aux voix le 3 mars 2023.

Pour rappel, à cette occasion, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur :

- la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la Société, actuellement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.) ;
- un renouvellement technique des délégations de compétences déjà en vigueur et nécessaires à la mise en œuvre d'éventuelles opérations financières, en conséquence de la transformation en S.C.A.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de Cybergun et sur le site internet de la Société www.cybergun.com ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia ou à l'adresse mail suivante : legal@cybergun.com.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225 -108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante legal@cybergun.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Par ailleurs, dans l'attente de l'évolution des statuts, le Conseil d'administration a décidé de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et nommé Baudoin HALLO, actuellement Directeur Général Délégué, au poste de Directeur Général. Hugo BRUGIÈRE conserve ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Recevez gratuitement toute l'information financière de CYBERGUN par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial dans la conception, la production et la distribution de répliques d'armes à billes sous licences exclusives, aussi bien en B2B grâce à son réseau mondial qu'en B2C avec notamment le site evike-europe.com. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, tir de loisir), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2021, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 33 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Déborah SCHWARTZ au +33 1 53 67 36 35

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86